



Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les demandes de révision des appréciations finales des rendez-vous de carrière de nos collègues. La FSU-SNUipp 02 tient avant tout à saluer l'engagement quotidien des enseignantes et des enseignants de l'Aisne qui font vivre le service public d'éducation avec professionnalisme, souvent dans des conditions de plus en plus difficiles.

Dans notre département, les personnels exercent leur métier dans des contextes parfois complexes : écoles rurales isolées, territoires socialement fragilisés, classes à multi-niveaux, inclusion d'un nombre croissant d'élèves à besoins particuliers. Cette réalité du terrain nécessite du temps, des moyens et une reconnaissance institutionnelle forte. Or, les moyens ne sont toujours pas à la hauteur des besoins.

Le nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne cesse d'augmenter dans les classes, tandis que les dispositifs d'accompagnements, les moyens spécialisés et le nombre d'AESH restent insuffisants. Les équipes pédagogiques font face avec un sens du service remarquable, mais au prix d'une charge de travail et d'une pression professionnelle toujours plus importantes.

Dans ce contexte déjà exigeant, les annonces de fermetures de classes dans notre département suscitent de vives inquiétudes. Elles ne peuvent qu'aggraver les conditions d'enseignement et d'apprentissage. La baisse démographique actuelle doit être l'occasion d'améliorer les conditions d'encadrement des élèves, de réduire les effectifs par classe et de renforcer l'accompagnement pédagogique. C'est une opportunité pour améliorer la qualité du service public d'éducation ; elle n'est malheureusement pas prévue.

Nous souhaitons également exprimer aujourd'hui notre soutien plein et entier à toutes les collègues et tous les collègues qui ont été malmené.e.s, agressé.e.s ou victimes de violences verbales ou physiques depuis le début de cette année scolaire. Ces situations, malheureusement de plus en plus fréquentes, sont inacceptables. Elles rappellent à quel point l'exercice du métier d'enseignant est de plus en plus complexe et dangereux ces dernières années. Les personnels doivent pouvoir exercer leur mission dans un cadre sécurisé, respectueux et protecteur. L'institution doit être pleinement aux côtés des personnels lorsqu'ils sont confrontés à ces situations.

Dans ce contexte déjà tendu, la question de la reconnaissance professionnelle reste centrale. Pourtant, le 26 janvier dernier, le ministre Édouard Geffray a annoncé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de salaire pour les enseignant.e.s. Cette annonce a été vécue comme un nouveau signe de manque de considération pour une profession qui se sent déjà largement dévalorisée.

Les appréciations finales issues des rendez-vous de carrière ont pourtant un impact important sur l'évolution salariale des personnels. L'appréciation attribuée à l'échelon 9, par

exemple, conditionne le rythme d'accès à la hors-classe et n'est pas modifiable. Les décisions prises dans ce cadre ont donc des conséquences durables sur la carrière des enseignant.e.s.

La FSU-SNUipp continue par ailleurs de dénoncer les conséquences de la loi de transformation de la Fonction publique qui a considérablement réduit le rôle des instances paritaires. Alors que les CAPD étaient autrefois des lieux de dialogue et de transparence pour l'ensemble des opérations de carrière, nous ne sommes désormais réunis que pour examiner des recours individuels ou des situations disciplinaires. Cette évolution affaiblit les garanties collectives des personnels.

Le modèle actuel de déroulement de carrière reste également source d'injustice. L'attribution des appréciations finales semble souvent guidée par des quotas officiels qui n'ont pourtant aucune existence réglementaire. Aucun enseignant n'évaluerait ses élèves en appliquant des quotas ; pourtant l'institution applique ce principe à ses propres agents.

Lorsque seulement 30 % des personnels ayant un rendez-vous de carrière aux échelons 6 et 8 bénéficient d'un avancement accéléré, cela signifie que 70 % des collègues voient leur engagement non reconnu. Qu'ont fait ces collègues pour être pénalisé.e.s ? Rien, si ce n'est exercer leur métier avec la même implication et la même exigence que les autres.

De nombreux collègues nous font également part de leur incompréhension face à certaines évaluations. La grille d'évaluation apparaît parfois déconnectée de la réalité du terrain. Certains items restent flous et peuvent être interprétés différemment selon les inspecteurs, ce qui crée un sentiment d'inégalité de traitement.

L'argument consistant à ne pas prendre en compte les évaluations précédentes est également difficilement compréhensible pour les collègues. Certains se sentent sanctionnés lorsque certains items sont réévalués à la baisse alors même que leur engagement professionnel n'a pas diminué et que le travail accompli est réel.

Le rendez-vous de carrière comporte par ailleurs une part de subjectivité importante. L'observation d'une séance, sur un temps très court, ne peut refléter l'ensemble du travail d'un enseignant ou d'une enseignante. La composition de la classe, la présence d'élèves à besoins particuliers, le moment de l'année scolaire ou encore des éléments personnels peuvent influencer ce moment d'évaluation.

Ce modèle d'évaluation tend également à favoriser une uniformisation des pratiques pédagogiques et peut conduire à remettre en cause des pratiques efficaces, construites sur l'expérience professionnelle et sur les apports de la recherche.

Pour toutes ces raisons, la FSU-SNUipp 02 demande que les recours examinés aujourd'hui soient étudiés avec la plus grande attention et dans un souci d'équité. Les collègues qui ont fait la démarche de contester leur appréciation attendent une écoute réelle et une reconnaissance de leur engagement professionnel.

Les enseignants et enseignantes de l'Aisne continuent de faire vivre l'École publique avec détermination et professionnalisme. Ils et elles attendent en retour de l'institution de la confiance, de la justice dans les décisions de carrière et une véritable reconnaissance de leur travail quotidien au service de la réussite de tous les élèves.

Pour toutes les injustices et les conséquences financières et psychologiques que peuvent engendrer les PPCR, la FSU SNUIPP continue de demander un avancement automatique pour tous les enseignants au rythme le plus rapide et nous demandons à ce que tous les recours obtiennent satisfaction.